

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 MARS 2022

Le mardi 15 mars 2022 à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MARTIN Patrice, Maire.

La séance est ouverte à 18 h 31.

Présents : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur SCHACHER Christophe

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à M. BOHEME Alain, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GOULAY Martine donne pouvoir à Monsieur SCHACHER Christophe, Madame MARIE Christelle, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur TURPIN Laurent.

Secrétaire de séance : Monsieur LEBON Nicolas,

Après que Mr Martin ait demandé aux membres présents s'ils avaient des observations concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal, les membres présents approuvent à la majorité, une voix contre et une abstention pour absence lors du dernier conseil, le procès-verbal de la séance du 16 février 2022.

Arrivée de Stéphanie LACAM à 18h33.

Décisions prises dans le cadre de la délégation

M. MARTIN fait part des décisions prises dans le cadre de la délégation depuis le dernier conseil :

- décision n° 1/2022 d'un montant total de 180.97€ pour une dépense auprès du SDEC Energie
- décision n° 2/2022 d'un montant total de 960.20€ pour une dépense auprès du SDEC Energie
- décision n° 3/2022 concernant la modification du trimestre de référence servant la révision du loyer du logement de Poussy-la-campagne.
- décision n° 4/2022 concernant l'agrément de cession de bail dans le cadre familial pour les terres de Frénuville louées à la famille Enée.

Projet éolien de Conteville

M. le maire rappelle que l'enquête publique concernant l'implantation de 5 éoliennes à Conteville a pris fin le 7 mars 2022 à midi, et que la commune dispose d'un délai de 15 jours à compter de cette date pour formuler son avis sur le projet.

Il indique également avoir fait parvenir dans l'après-midi à tous les conseillers municipaux, une copie du procès-verbal émanant du commissaire-enquêteur et destiné à la société Intervent porteuse du projet éolien. Ce document recense l'ensemble des avis exprimés sur le registre et le site internet, ainsi que les demandes de précisions auprès de la société Intervent.

M. Bohême remarque que les éoliennes de Fierville font beaucoup de bruit lorsque le vent vient d'ouest.

Arrivée de Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle à 18h41

M. Bohême estime que ce qui pose problème c'est que ce sont les industriels qui donnent beaucoup de subventions pour l'implantation des éoliennes.

Mme Lafosse constate que l'Allemagne paie l'électricité très cher alors qu'ils ont de nombreuses éoliennes. De plus, d'après Mme Lafosse, on constate une mortalité de 80% en plus des chauves-souris.

M. Hubert remarque que d'un point de vue écologique, l'implantation d'éoliennes semble positive, le problème c'est que l'implantation proposée est trop proche des habitations.

Mme MARIE DIT ASSE Chrystelle pense que lorsque les exploitants nous disent que les parcs éoliens sont implantés pour 25 ans, en réalité d'après elle, ils le sont pour 10 ans. Elle se demande pourquoi les éoliennes sont implantées si près des routes, et s'ils ont un périmètre d'implantation.

M. Martin explique que les ZDE (zones de développement éoliens) ont été abandonnées, et qu'un guichet unique a été mis en place par les pouvoirs publics pour que les entreprises désireuses d'implanter de nouvelles machines puissent déposer leur projet directement auprès des services de l'Etat sans passer par l'intermédiaire des maires.

M. Lebon se demande ce que seraient les recettes attendues pour le territoire.

La CDC recevrait 33000€ par an et la commune 37000€ par an également.

Au final, c'est le préfet qui a le dernier mot.

Mme Lafosse souhaite avoir des nouvelles du parc de Fierville.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal vote contre le projet par 14 voix, une abstention et 2 voix pour.

La présente délibération sera versée à l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur va faire un rapport qu'il va remettre au préfet.

Devis Beaudouin couverture de l'église de Fierville

L'entreprise Beaudouin a produit un devis d'un montant de 5 880€ pour le démoussage du toit de l'église de Fierville sur une surface de 445m².

Vu le devis établi par l'entreprise Beaudouin d'un montant de 5880 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la proposition de l'entreprise Beaudouin pour le montant indiqué.

Devis réfection d'un mur communal

Il s'agit d'un mur qui est propriété communale, qui sépare le site de l'école maternelle et une propriété privée, et dont une partie s'est écroulée sur une dizaine de mètres. La décision avait été actée au dernier conseil, mais le devis datant de mars 2021, l'entreprise a demandé une réévaluation de 384.10€ liée à l'augmentation des coûts des matières premières.

Vu le nouveau devis établi par l'entreprise Renov'leu d'un montant de 6 011.80€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la proposition de l'entreprise Renov'leu pour le montant indiqué.

Amortissement fonds de concours

Les fonds de concours relatifs à des dépenses d'investissement doivent donner lieu à amortissement (art. L 2321-2 et R 2321-1 du CGCT).

C'est une opération purement comptable qui concerne le lotissement les Semailles à Airan pour un montant de 22 257,57 €.

Cette somme devra être amortie sur 10 ans pour un montant arrondi à 2 276 € par an aux comptes suivant :

- En fonctionnement dépenses : 042 article 6811 : 2276€
- En investissement recettes : 040 article 28041482 : 2276€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les opérations d'ordre ci-dessus.

Avenant n°1 à la convention entre la Communauté de Communes Val es Dunes et les communes adhérentes au Simau

Depuis le 1er janvier 2022, la Communauté de communes met à disposition de l'ensemble de ses communes adhérentes au SIMAU un téléservice mutualisé en matière d'urbanisme, dénommé « Guichet Unique ». Cette offre numérique de téléservice mutualisé doit permettre de faciliter le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner pour les habitants et pour les professionnels (notaires, géomètres, promoteurs, etc.).

Cet avenant n°1 a pour objet de fixer les conditions générales d'utilisation (CGU) du « Guichet Unique » ci-annexées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les conditions générales d'utilisation (CGU) du téléservice dénommé « Guichet Unique » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention du 29/04/2021 de fonctionnement du SIMAU .

Questions diverses

- M. Martin indique que le vote du budget aura lieu le 29 mars prochain à 19h et le prochain conseil municipal est fixé au 19 avril 2022. La commission finance est fixée au 18 mars prochain.

- Le 30 mars prochain à 17h30, aura lieu la présentation de l'audit de sécurité routière à la commission travaux.
- Le 9 décembre dernier, le COPIL avec la ligue de l'enseignement a eu lieu, il en résulte que 17 enfants fréquentent le centre aéré en moyenne les mercredis et les effectifs progressent régulièrement.
- Les marchés publics pour les 3 projets (écoles et salle des association de Fierville) ont été publiés en ligne, la consultation va durer 5 semaines.
- Les 29 caméras ont été installées sur la commune pour la surveillance vidéo de la commune.
- La compétence musique de la CDC Val es Dunes a été abandonnée lors du dernier conseil communautaire, car les bénévoles ont décidé d'arrêter et de plus, le coût pour reprendre la compétence était trop important. L'association va être dissoute. Les instruments vont être gardés pour de futur projets éventuels.
- M. Hubert informe qu'une représentation théâtrale aura lieu les 25, 26 et 27 mars prochain au forum d'Argences.
- Mme MARIE DIT ASSE Chrystelle souhaiterait savoir comment sont traitées les signalements effectués sur l'application Intramuros Valambray. Les mails sont réceptionnés sur le mail de la mairie et doivent être traités suivant les points demandés. Mme MARIE DIT ASSE Chrystelle a signalé quelques interventions à effectuer sur Billy.
- Pour information, le club des aînés de Billy a fait des dons aux associations de Valambray (association des parents d'élèves entre autres) suite à la dissolution de l'association.

Fin de la séance à 19 h 42

Le secrétaire de séance

M. Nicolas LEBON



Le Maire

Patrice MARTIN

